

Numéro inscrit au verso de votre carte.

N°CARTE 9 9 2 3 4 2

* Mme Melle M

NOM *

PRÉNOM *

ADRESSE

CP*

COMMUNE *

MAIL

@

DATE DE NAISSANCE j j M M A A A A

N° PORTABLE

N° TEL FIXE

ENFANTS

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE j j M M A A A A

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE j j M M A A A A

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE j j M M A A A A

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE j j M M A A A A

* Champs obligatoires pour enregistrer votre l'adhésion



OÙ UTILISER LA CARTE ?

Les commerçants qui acceptent votre carte de fidélité sont signalés par une affiche sur leur vitrine.



QUEL EST VOTRE SOLDE DE POINTS ?

Retrouvez sur votre compte client :

- votre solde de points,
- vos historiques d'achats,
- la liste des commerçants acceptant la carte,
- les informations concernant votre ville, etc.

Retrouvez sur votre compte client :

Sur le site www.oreus.com/fideliteville/

ou sur l'application **FIDPOCKET**

(selon l'option proposée par l'Association de commerçants)



Programme conçu par CEV - Groupe CHEQUE DEJEUNER
tous droits réservés



Bulletin d'adhésion



POURQUOI UNE CARTE DE FIDÉLITÉ ?

Votre commerçant vient de vous remettre votre carte de fidélité valable chez tous les commerçants de proximité adhérents.

Avec cette carte, vous :

- cumulez des points de fidélité à chaque achat,
- gagnez des remises sur vos achats,
- bénéficiez des animations commerciales,
- profitez de votre réseau de commerces de proximité.

N°CARTE

9	9	2	3	4	2												
---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Réglement

Article 1 – Le système Cartaplus, proposé par l'Association commerciale permet à l'un quelconque des commerçants affiliés, adhérent de l'Association, d'offrir à ses clients des points d'épargne fidélité sur le montant de leurs achats. Ces points d'épargne fidélité peuvent être utilisés, totalement ou partiellement, par les clients, sous forme d'avoir sur achat, réalisé chez l'un quelconque des commerçants affiliés Cartaplus, adhérent de l'Association commerciale.

Article 2 – Toute transaction fidélité Cartaplus donne lieu à la remise au client d'un justificatif sous forme de ticket, sur lequel est mentionné, notamment : le type de transaction réalisé, le nombre de points d'épargne fidélité cumulé ou débité, ainsi que le solde de points d'épargne fidélité disponible et leur date de validité.

Article 3 – Les points d'épargne fidélité cumulés par le client doivent avoir atteint un seuil minimum, déterminé par l'Association, dit : « seuil de déblocage », pour pouvoir être utilisés en avoir sur achat. Le montant de ce « seuil de déblocage » est affiché dans chaque point de vente affilié Cartaplus et est identique dans l'ensemble de ces points de vente.

Article 4 – Les points d'épargne fidélité acquis par le client ont une durée limite de droit à utilisation, dite : « durée de validité ». Cette durée de validité est affichée dans les points de vente affiliés Cartaplus.

Article 5 – Les points d'épargne fidélité n'ont aucune valeur financière ou fiduciaire. Ils ne peuvent, en aucun cas, donner lieu, totalement ou partiellement, à contrepartie monétaire, sous quelque forme que ce soit, (y compris rendu de monnaie, le crédit sur un compte ou sur une carte). Ils ne peuvent être ni remplacés ni remboursés en cas de perte, vol ou détérioration ou à l'expiration de leur période de validité, ni échangés, ni vendus.

Article 6 – Les points d'épargne fidélité ne sont pas utilisables en avoir sur des achats soumis à des conditions particulières (liquidation, vente à prix coûtant, ni pour les marchandises ou la loi l'interdit). Les restrictions sont affichées dans les points de vente affiliés Cartaplus.

Article 7 – Les points d'épargne fidélité ne peuvent être utilisés pour régler intégralement un achat. Un différentiel doit être réglé par tout moyen traditionnel.

Article 8 – L'Association commerciale pourra faire supporter au client tout ou partie des frais de gestion du système Cartaplus et des frais d'ouverture et de gestion de compte. Le montant et les modalités d'application de ces frais sont affichés dans les points de vente affiliés.

Article 9 – Le client s'engage à informer, par courrier, l'Association commerciale de tout changement d'adresse, en rappelant systématiquement son numéro de carte Cartaplus.

Article 10 – L'Association commerciale pourra, moyennant un préavis de deux mois, interrompre, à tout moment, l'opération Cartaplus.

Article 11 – La responsabilité de l'Association commerciale ne pourra en aucun cas être engagée, ni donner lieu au versement de dommages et intérêts, en cas de report, modification ou annulation de l'opération Cartaplus, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou inhérentes à un cas de force majeure.

Article 12 – Le règlement de l'Association commerciale peut être obtenu par simple demande formulée par écrit auprès de celle-ci.

Article 13 – Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre du programme de fidélisation CARTAPLUS. Les destinataires des données sont l'Association commerciale, responsable du traitement, mentionnée ci-contre et les commerçants adhérents à l'Association et affiliés CARTAPLUS. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression quant aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association commerciale, dont les coordonnées figurent ci-contre. Toute demande devra comporter votre nom, prénom, adresse et numéro d'affilié CARTAPLUS.

COMMENT UTILISER LA CARTE?



1

Votre commerçant vous remet votre carte de fidélité en échange de ce bulletin complété et signé.



2

Vous réalisez vos achats. Au moment du règlement, vous présentez votre carte de fidélité et vous gagnez des points qui seront cumulés sur votre compte.



3

A tout instant, consultez votre compte fidélité.



4

Quand vous le souhaitez, vous pouvez utiliser vos points valables en remise sur achat.

CACHET DE L'ASSOCIATION

CŒUR GOURMAND - STRASBOURG
www.coeur-gourmand.com
contact@coeur-gourmand.com
 Siren 448 779 629 - Code APE 9412 Z
 T.I. Stbg Vol. 78 N° 207

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> agriculteur (1) | <input type="checkbox"/> sans activité (8) |
| <input type="checkbox"/> artisan commerçant (2) | <input type="checkbox"/> étudiant (9) |
| <input type="checkbox"/> cadre supérieur (3) | <input type="checkbox"/> mère au foyer (10) |
| <input type="checkbox"/> cadre technicien (4) | <input type="checkbox"/> chef d'entreprise (11) |
| <input type="checkbox"/> employé (5) | <input type="checkbox"/> profession libérale (12) |
| <input type="checkbox"/> ouvrier (6) | <input type="checkbox"/> fonctionnaire (13) |
| <input type="checkbox"/> retraité (7) | |

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales, de la part de l'Association ou des commerçants adhérents, cochez la case ci-contre :

Si vous souhaitez recevoir des offres promotionnelles ou des propositions commerciales, par voie électronique, de la part des partenaires de l'Association, cochez la case ci-contre :

Je reconnais avoir reçu une carte de fidélité Cartaplus.

Je reconnais également avoir reçu un exemplaire du règlement régissant l'utilisation de la carte de fidélité Cartaplus et en accepter, sans restriction, les termes et conditions.

FAIT LE

À :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

CACHET DU COMMERÇANT

N° D'ADHÉRENT COMMERÇANT :

CACHET DE L'ASSOCIATION

CŒUR GOURMAND - STRASBOURG
www.coeur-gourmand.com
contact@coeur-gourmand.com
 Siren 448 779 629 - Code APE 9412 Z
 T.I. Stbg Vol. 78 N° 207